

lement le leader de la gauche. Dans une lettre qu'il a publiée récemment, il s'est exprimé comme suit :

Ce que j'ai dit à Berthier, et ce que je suis prêt à répéter, c'est que vers la fin des délibérations de la conférence qu'ont tenu les libéraux de la province de Québec, auxquels j'avais déclaré mon intention de voter pour le bill réparateur, M. Laurier dit qu'il était le dernier homme à vouloir faire violence à la conscience de qui que ce soit de ses amis ; mais que sa position de leader du parti libéral était telle qu'il ne pouvait accepter ce bill réparateur.

Ces lignes expliquent—non de manière à satisfaire un Canadien comme je le suis—le changement soudain, le malheureux changement d'attitude du leader de la gauche.

Quelle est, M. l'Orateur, la question maintenant soumise au parlement ? Plusieurs définitions ont été données. Elles ont varié d'une année à l'autre ; mais j'aime à remonter quelque peu en arrière et à recueillir les définitions qui ont été données de part et d'autre.

Nous entendons beaucoup parler, en 1896, de coercition exercée par une majorité. Selon moi, la coercition exercée contre la minorité du Manitoba a commencé, il y a longtemps. Elle a commencé en 1890, et elle fut suivi du premier jugement du Conseil privé. Mais en 1895, on nous a dit que la question est la coercition contre la non-coercition. En 1893, je veux encore parler du leader de la gauche—ce dernier nous donna une définition bien différente. Il dit que la question était la protection de la minorité contre l'indépendance du Manitoba, et, sur cette question, je suis sûr que la droite de la Chambre ne saurait hésiter pour ce qui regarde l'attitude qu'elle a à prendre. Elle veut la protection de la minorité.

Mon honorable ami, l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), l'avocat du gouvernement du Manitoba, a défini la question exactement, selon moi, en disant que c'était la question de rétablir les écoles séparées dans la province du Manitoba, ou de se prononcer contre ce rétablissement. Nous ne pouvons, suivant mon humble opinion, nous écarter de cette manière de voir, et il nous faut décider cette dernière question, comme je le démontrerai, conformément aux statuts et aux preuves qui ont convaincu les lords du Conseil privé.

Mais remarquons le changement étrange qui s'est opéré au sujet de la discussion de cette question dans cette Chambre. Je me rappelle très bien que l'avocat du Manitoba, l'honorable député de Simcoe, à la veille de la dernière élection de Cardwell, définissait très heureusement la position des trois partis—si l'on peut faire à son parti l'honneur de le compter—à cette époque. Voici quelle était cette position :

Si un candidat libéral pose sa candidature sans avoir d'autre politique que celle qu'appuie M. Stubbs, pourquoi diviser les forces et laisser le candidat du gouvernement passer entre les deux ? Si le candidat libéral, quel qu'il soit, a besoin d'être renseigné d'avantage, alors, vous avez à choisir entre ces trois positions-ci : si vous voulez appuyer le gouvernement dans sa détermination de réimposer les écoles séparées au Manitoba, vous voterez pour M. Willoughby ; si vous voulez être mieux renseignés, vous voterez pour le candidat libéral ; et si vous êtes opposés au rétablissement des écoles séparées, vous voterez pour M. Stubbs.

Trois questions, trois positions. Où est le chef de la gauche aujourd'hui, quelle politique a-t-il soumise à la Chambre ? A-t-il jamais, directement ou indirectement, déclaré dans aucune province qu'il voterait pour le renvoi à six mois d'une législation réparatrice ? Jusqu'au moment de proposer

ce renvoi il était, je crois, en faveur de la politique interprétée par le député de Simcoe comme étant celle du parti libéral, politique de commission, politique d'enquête, politique compatible avec une législation réparatrice. Mais quand le moment fut venu de montrer son courage, l'honorable chef de la gauche s'est abrité ni plus ni moins derrière l'honorable député de Simcoe, avocat du gouvernement du Manitoba, pour se prononcer en faveur de la coercition la plus draconienne et la plus cruelle qui ait jamais eu lieu dans aucune province du Canada. Mais l'honorable chef de la gauche croit avoir bien pris toutes ses mesures ; il a proposé le renvoi à six mois, c'est vrai ; mais il peut dire dans la province de Québec et dans tous les comtés catholiques : lisez mon discours ; il est vrai que j'ai adopté la politique du député de Simcoe, il est vrai que je suis entré dans l'association des droits égaux et que j'en ai obtenu une politique pour l'occasion ; mais cependant, j'ai appuyé cette politique d'un magnifique discours en faveur d'une législation réparatrice ultérieure. Seulement, je veux une enquête, je veux qu'il me reste une planche sur laquelle m'appuyer après l'épreuve difficile des élections générales. Et, conséquemment, il adopta la politique de revenez-y. Qu'est-ce que le *Globe*, par exemple, parlant pour ses lecteurs protestants d'Ontario, a dit de la position du chef de la gauche ? Voici :

L'autorité parlementaire de May établit clairement que le renvoi à six mois est une négative complète qui tue le bill et ne l'ajourne pas ; et elle prouve aussi que c'est le seul moyen de tuer complètement le bill. Un vote contre un bill dit May, ne peut avoir d'effet que par l'adoption du renvoi à six mois, parce que si la seconde lecture est simplement rejetée, cela ne dispose du bill que pour le moment, et le bill peut être repris ultérieurement.

Le *Globe* ajoute, pour le bénéfice de ses lecteurs ultra-protestants :

Tout adversaire du bill doit conséquemment voter pour l'amendement de M. Laurier et tous ceux qui voteront contre devront être rangés parmi les partisans du bill. Il n'y a pas d'autre motion qui leur permette d'enregistrer leur hostilité à cette législation.

Tout ce que nous voulons, nous, comme conservateurs dans tous les cas—et assurément la grande majorité du parti conservateur est fidèle à la cause de la justice à rendre à la minorité du Manitoba—tout ce que nous voulons, c'est de poser la question en termes clairs et ouvertement définis. Le *Globe* la pose en des termes que je soumettrais volontiers au jugement du pays. M. l'Orateur, vous avez souvent entendu le chef de la gauche, emporter, je ne dirai pas par sa vanité, mais par son enthousiasme et ses souvenirs de l'histoire anglaise, se vanter, en un langage éloquent, d'être ici un Cobden, là un Peel, tantôt un Gladstone, tantôt un libéral de l'école anglaise ; et l'année dernière il a parcouru la province d'Ontario, en essayant de faire croire au peuple qu'il était un Wellington moderne, qu'il imitait la tactique de Wellington, qu'il avait établi des lignes de défenses et qu'il imitait la tactique de ce général dans la campagne de la péninsule. Qui aurait jamais cru, quel est le partisan enthousiaste du chef de la gauche qui aurait jamais songé qu'avec ces grands exemples, ces brillantes campagnes présents à la mémoire, il sortirait un jour des lignes de Torres Vedras et détalerait sous les yeux du peuple, dans un uniforme fait des lambeaux déguenillés de l'accoutrement de l'honorable député de Simcoe ?